

**DIPLÔME D'ETAT DE PROFESSEUR DE THÉÂTRE
CONCOURS D'ENTRÉE EN FORMATION INITIALE
NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDAT.E.S**

Le présent document est destiné à préciser aux candidat.e.s des points d'organisation concernant le déroulement de l'épreuve et la détermination du parcours de formation.

ÉPREUVE ORALE

La durée de l'entretien est de 20 minutes maximum.

L'épreuve orale consiste en un entretien individuel du.de la candidat.e avec le jury.

L'entretien avec le jury porte sur la motivation du.de la candidat.e et sur des éléments de culture générale et théâtrale.

Le.la candidat.e reçoit 30 minutes avant l'épreuve, un corpus de textes choisis par le jury.

Le jour de l'épreuves, le.la candidat.e tire au sort un des textes au début de son entretien.

Le.la candidat.e réalise l'entretien sans accès à ses notes, documents de travail personnel, ordinateur, téléphone.